

**BUREAU D'AGGLOMERATION  
REUNION DU 14 SEPTEMBRE 2023  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatorze septembre, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le huit septembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 08 septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18  
Quorum : 10

Étaient présents (13) : Cécile BARREAU – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU

Était représenté (1) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau

Étaient absents excusés (4) : Anne BOISTEAU-PAYEN – Lionel BOSSIS – Maëlle CHARIÉ – Béatrice CLAVIER

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et juridiques – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

**Délibération N°DEL20230914\_05**

**Cession à la société DAWOOD – PA Le Point du jour – Montaigu-Vendée**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que la société DAWOOD, représentée par Monsieur David COURTIER, gérant, dont le siège social est situé à La Roche-sur-Yon (85000), 76 Rue Racine, s'est portée acquéreur d'un terrain situé à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée de Boufféré, cadastré 027 section ZI numéro 330 d'une contenance totale de 00ha 42a 21ca afin de construire un bâtiment pour lui permettre de développer son activité.

Le Bureau d'agglomération est invité à décider de la vente de cette parcelle à la société DAWOOD, représentée par Monsieur David COURTIER, ou à tout autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, au prix de 33,00 € HT le m<sup>2</sup>.

Vu la délibération n°DELTDMC\_22\_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu la délibération n°DEL20230403\_09 du Conseil d'agglomération en date du 3 avril 2023 portant tarification du forfait raccordement appliqué aux terrains en vente sur les Zones d'Activités Economiques ;

Vu l'avis des domaines n°2023-85146-56960 en date du 02 août 2023 ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Cède à la société DAWOOD, représentée par Monsieur David COURTIER, dont le siège social est situé à La Roche-sur-Yon (85000), 76 Rue Racine ou à tout autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, un terrain situé à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée de Boufféré, cadastré 027 section ZI numéro 330 d'une contenance totale de 00ha 42a 21ca,
- Cède cette parcelle au prix de 33,00 € hors taxes le mètre carré :
  - o Prix d'achat du terrain nu ..... 4,3060 € le m<sup>2</sup>
  - o Prix de vente HT ..... 33,0000 € le m<sup>2</sup>
  - o Marge HT ..... 28,6940 € le m<sup>2</sup>
  - o TVA sur marge ..... 5,7388 € le m<sup>2</sup>
  - o Marge TTC ..... 34,4328 € le m<sup>2</sup>
  - o Soit un prix de vente TTC ..... 38,7388 € le m<sup>2</sup>
- Constitue sur cet immeuble un pacte de préférence au bénéfice de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération pendant un délai de 10 ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente,
- Dit que les frais d'acte et tous autres frais (bornage, branchements divers, PRE, etc.) seront supportés par l'acquéreur,
- Dit qu'un état des lieux de la parcelle sera réalisé avant le tout début des travaux de terrassement,
- Autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente qui comprend un pacte de préférence.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Cheréau  
Date de signature : 27/09/2023  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

**BUREAU D'AGGLOMERATION**  
**REUNION DU 14 SEPTEMBRE 2023**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatorze septembre, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le huit septembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 08 septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18  
Quorum : 10

Étaient présents (13) : Cécile BARREAU – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU

Était représenté (1) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau

Étaient absents excusés (4) : Anne BOISTEAU-PAYEN – Lionel BOSSIS – Maëlle CHARIÉ – Béatrice CLAVIER

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et juridiques – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

**Délibération N°DEL20230914\_06**

**Cession à la société MARTINEAU – ZA La Croix Biton – Saint-Philbert-de-Bouaine**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que la société MARTINEAU, représentée par Monsieur Alexandre MARTYNOFF, dont le siège social est situé à 1 rue Louis Pasteur ZA La Croix Biton, 85660 Saint-Philbert-de-Bouaine, s'est porté acquéreur d'un terrain situé à Saint-Philbert-de-Bouaine (85660), Les Landes – Zone Artisanale La Croix Biton, cadastré section YS numéro 116 d'une contenance de 00ha 14a 33ca environ afin de développer son activité.

Le Bureau d'agglomération est invité à décider de la vente de cette parcelle à la société MARTINEAU, représentée par Monsieur Alexandre MARTYNOFF, ou à tout autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, au prix de 22,00 € HT le m<sup>2</sup>.

Vu la délibération n°DELDMC\_22\_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu la délibération n°DELDMC\_18\_147 du Conseil Communautaire Terres de Montaigu en date du 29 octobre 2018 portant tarification des frais annexes en cas d'acquisition de terrains pour l'extension d'une entreprise ;

Vu l'avis des domaines n°2023-85262-59655 en date du 13 septembre 2023 ;

27/09/2023

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le 29 SEP. 2023

ID : 085-200070233-20230914-DEL20230914\_06-DE

SLO

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Cède à la société MARTINEAU, représentée par Monsieur Alexandre MARTYNOFF, dont le siège social est situé à 1 rue Louis Pasteur ZA La Croix Biton, 85660 Saint-Philbert-de-Bouaine, ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, un terrain situé à Saint-Philbert-de-Bouaine (85660), Les Landes – Zone Artisanale La Croix Biton, cadastré section YS numéro 116 d'une contenance de 00ha 14a 33ca environ afin de développer son activité.
- Cède cette parcelle au prix de 22,00 € hors taxes le mètre carré :
  - o Prix d'achat du terrain nu ..... 1,5000 € le m<sup>2</sup>
  - o Prix de vente HT ..... 22,0000 € le m<sup>2</sup>
  - o Marge HT ..... 20,5000 € le m<sup>2</sup>
  - o TVA sur marge ..... 4,1000 € le m<sup>2</sup>
  - o Marge TTC ..... 24,6000 € le m<sup>2</sup>
  - o Soit un prix de vente TTC ..... 26,1000 € le m<sup>2</sup>
- Constitue sur cet immeuble un pacte de préférence au bénéfice de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, pendant un délai de 10 ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente,
- Dit que les frais d'acte et tous autres frais (bornage, branchements divers, PRE, etc.) seront supportés par l'acquéreur,
- Dire qu'un état des lieux de la parcelle sera réalisé avant le tout début des travaux de terrassement,
- Autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente qui comprend un pacte de préférence.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 27/09/2023  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

**BUREAU D'AGGLOMERATION**  
**REUNION DU 14 SEPTEMBRE 2023**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatorze septembre, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le huit septembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 08 septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Quorum : 10

Étaient présents (13) : Cécile BARREAU – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOZIN – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU

Était représenté (1) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau

Étaient absents excusés (4) : Anne BOISTEAU-PAYEN – Lionel BOSSIS – Maëlle CHARIE – Béatrice CLAVIER

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et juridiques – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

**Délibération N° DEL20230914\_19**

**Candidature à la Fabrique Prospective**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que Terres de Montaigu a été sélectionnée pour participer à la Fabrique Prospective, dispositif porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

La Fabrique Prospective est une offre d'ingénierie permettant à des territoires d'être accompagnés, individuellement et collectivement, afin de travailler sur une transition (écologique, démographique, économique...) d'intérêt national et territorial. Pour chaque Fabrique Prospective, le comité de pilotage (ANCT, associations d'élus, partenaires nationaux, etc.) s'accorde sur des territoires qui pourraient être intéressés par la démarche.

Grâce notamment à sa labellisation Territoires d'Industrie, Terres de Montaigu a été sélectionnée parmi les 8 territoires pouvant intégrer la prochaine Fabrique Prospective à savoir « Renforcer l'attractivité des métiers et des compétences industrielles ».

Ce groupe de travail se réunira autour de 3 axes :

- L'évolution des métiers et compétences, et leur valorisation,
- L'amélioration des processus de recrutement et des parcours,
- La qualité de vie des actuels et futurs salariés de l'industrie.

Dans le cadre de son plan d'actions Territoires d'Industrie mais aussi son plan « Emploi-Formation-Orientation », Terres de Montaigu s'est engagée au développement de son offre de formation.

L'axe de travail intégré à cette Fabrique Prospective est donc une opportunité pour bénéficier d'un soutien en ingénierie, pour mobiliser plus facilement les partenaires et valider des axes de travail avec le groupe de travail mobilisé.

2023.772 9 5

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le 29 SEP. 2023

ID : 085-200070233-20230914-DEL20230914\_19-DE

SLO

Pour intégrer cette démarche, Terres de Montaigu s'engage à désigner un binôme pilote composé d'un élu et d'un technicien. Ce binôme devra participer à 4 séminaires inter-territoire et 4 séminaires locaux.

Le Vice-président en charge de la Commission « Economie, Formation et Innovation », la Directrice Générale Adjointe en charge du Pôle Attractivité et Développement sont désignés pour intégrer ce binôme.

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Approuve la mise en œuvre de la Fabrique Prospective « Renforcer l'attractivité des métiers et des compétences industrielles ».
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la décision.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 27/09/2023  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*